

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1248

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 14 décembre 2020, le Règlement numéro 1248 remplaçant le Règlement 1229 et ses amendements et décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

QUE le règlement numéro 1248 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce quinzième jour du mois de décembre deux mille vingt.

La greffière,



Karine Simard, avocate